



ROBERT DOISNEAU

Devenir propriétaire à Antony,
pourquoi pas !

SOMMAIRE

Construction de logements 4

ROBERT DOISNEAU : accession sociale à la propriété

Réhabilitation des bâtiments 6

SCHERRER : études thermiques

Réhabilitation des bâtiments 7

LES GARENNES : remplacement des chaudières
MORINS : remplacement du tableau électrique

Embellissement des espaces 8

GUILLEBAUD : aire de jeu, porte de parking...
ESTEREL : fin des travaux de réfection

Embellissement des espaces 9

EMILE LEVEQUE : création d'un emplacement...
SCHERRER : suppression des linocéras
LAVOISIER : pose de pièges à chenilles

Sécurité des bâtiments 10

FLEMING : changement des portes de hall
MOUNIÉ : changement des portes de hall
MORINS : remplacement de la porte de hall
MOULIN : changement de la porte de loge

Sécurité des bâtiments 11

DANUBE : changement des portes de hall
TAMISE : changement des portes de hall
DELON : pose d'une barrière

Note d'information 12

APPEL 17 ... LE BON REFLEXE

Pour une intervention urgente et immédiate des services de POLICE !

En cas d'infraction **en cours** (agression, cambriolage, vol etc ...).

Que dire ?

- **L'adresse des faits ?** (adresse précise)
- **Que se passe-t-il ?**
- **Y-a-t-il des blessés ?** (le nombre)
- **Combien d'agresseurs?** (signallement, moyen et direction de fuite)

**Appel au commissariat
01 55 59 06 00**

- Pour signaler un fait passé ne nécessitant pas une intervention urgente (ex: dégradation de véhicule, ...)
- Pour signaler des nuisances (ex : bruits de voisinage, tapage, stationnement gênant, ...)
- Pour une remontée d'information (suspicion de trafic de drogue, présence récurrente de perturbateurs, ...)

Toujours attendre que le policier vous invite à raccrocher



NOUVELLES MODALITES D'ACCUEIL

Pour un accueil de meilleure qualité, il vous est fortement conseillé de prendre rendez-vous au préalable, ce qui permet à nos services de préparer votre venue.

Nos bureaux sont désormais ouverts :

- lundi, mercredi et vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H
- mardi et jeudi de 13H30 à 17H.



Édito

Une sortie de crise progressive !

Au moment d'écrire ces mots, nous formulons le vœu d'une sortie de crise sanitaire au cours de l'été. Comme de nombreux organismes HLM, Hauts-de-Bièvre Habitat a fait face à de nombreux enjeux : assurer la continuité de notre activité, du service public au locataire, de solidarité à travers nos personnels de proximité. Je remercie tous les collaborateurs et collaboratrices de leur investissement.

Jacques LEGRAND
Président

L'activité 2021 est intense, autant sur les constructions que sur les réhabilitations. En matière de constructions, nous travaillons ardemment à la mise en place du premier projet d'accession sociale à la propriété (PSLA). Il s'agit de donner la possibilité à nos locataires du parc HLM de devenir propriétaires à Antony, à des conditions très favorables. Pour cela, ils devront néanmoins devenir locataires pour une période minimale de six mois (et un maximum de 2 ans) avant de pouvoir lever l'option d'acquisition. Vous trouverez sur le site internet de la coopérative, le dossier de candidature.

Concernant les réhabilitations, 2021 aura vu l'achèvement de celle des Bas Graviers, d'une grande qualité architecturale et énergétique. Nombreux sont les locataires qui nous remercient et nous disent la fierté de vivre dans ces immeubles rénovés. Au regard des économies d'énergies, cette résidence enregistre un recul de plus de 30% de consommations énergétiques depuis le début de l'année 2021. Nous allons donc poursuivre ces réhabilitations par les résidences les plus énergivores. Fin 2021, les tours Scherrer 2 et 4 connaîtront une réhabilitation similaire pour s'achever au premier trimestre 2023. D'autres résidences suivront rapidement.

En plus de tout cela, nous poursuivrons les travaux de gros entretien, notamment par la sécurisation de nos immeubles comme vous pouvez le parcourir dans ce magazine.

Bonne lecture

ESPACE LOCATAIRES

Madame, Monsieur,

Être proche de vous pour vous apporter un service de qualité a toujours été au cœur de nos préoccupations. A l'ère du numérique, cette proximité doit aussi s'exprimer sur Internet. C'est pourquoi, Hauts-de-Bièvre Habitat met en place dès la rentrée de septembre 2021, un nouveau service à destination de ses locataires.

Il s'agit d'un espace locataire, personnel, sécurisé, gratuit et accessible 24h/24 et 7j/7 depuis notre site internet . Il va vous permettre de gérer votre compte en toute simplicité.

En quelques clics, vous pourrez accéder à vos informations personnelles ainsi qu'à de nouveaux services en ligne. De quoi gagner du temps et faciliter vos démarches au quotidien !

Nouveau

**Espace locataires
à compter du 1^{er} septembre**



Les services en ligne

Dans votre espace locataire personnel, vous pourrez notamment consulter la situation de votre compte locataire, visualiser vos avis d'échéances et télécharger vos quittances, payer vos échéances ou encore contrôler les informations de votre fiche locataire.

Qui peut s'inscrire ?

Seuls les locataires pourront s'inscrire à l'espace locataire.

Les occupants non-signataires n'auront pas cette possibilité.

Comment s'inscrire ?

Dès le 1^{er} septembre 2021, rendez-vous sur le site <https://www.hdb-habitat.fr>

1. Cliquez sur « mon compte en ligne » pour créer votre compte locataire en ligne
2. Apparaîtra la page d'accueil de « mon compte en ligne ».
3. Pour la 1^{ère} connexion, cliquez sur « demander un code d'accès »
4. Saisissez vos données personnelles (votre référence logement et votre numéro locataire sont disponibles sur votre avis d'échéance)
5. Cliquez sur OK et acceptez les conditions générales d'utilisation
6. Votre code d'accès et votre mot de passe s'afficheront
7. Vous recevrez un e-mail pour valider votre compte.

Pour une utilisation optimale, vous veillerez à ce que votre navigateur internet et/ou smartphone soient à jours.

Le Service Gestion Locative reste bien entendu à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.

ROBERT DOISNEAU : ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

Hauts-de-Bièvre Habitat a prévu la construction d'un immeuble qui s'intégrera de façon bien plus harmonieuse dans le quartier du Noyer Doré.

Les logements construits en accession sociale à la propriété seront proposés en priorité aux locataires des Hauts-de-Bièvre Habitat.

Le démarrage des travaux est prévu fin 2021.



De nombreux avantages

DES LOYERS PLAFONNÉS

Pendant la phase locative, votre loyer est plafonné. Il est déterminé selon votre zone d'habitation (A, A bis, B, B2, C) et la surface de votre logement.

UN PRIX DE VENTE ATTRACTIF

Fixé dès le départ dans le contrat de location - accession, le prix de vente est plafonné et non révisable.

LA LIBERTÉ DE RÉALISER LA LEVÉE D'OPTION

Vous pouvez procéder à la levée d'option dans un délai minimum de six mois et maximum de deux ans. En cas de renoncement à l'acquisition, vous disposerez d'une garantie de relogement.

LA CONSTITUTION D'UNE "ÉPARGNE"

Le PSLA vous permet de constituer une "épargne", correspondant à la fraction acquisitive, qui viendra en diminution du prix de vente au moment de la levée d'option.

LA POSSIBILITÉ D'INTÉGRER LE PRÊT À TAUX ZÉRO

Le PSLA vous permet de bénéficier du Prêt à taux zéro et ainsi de diminuer le coût d'acquisition de votre bien.

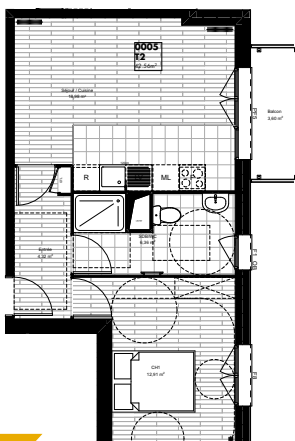
DES AVANTAGES FISCAUX

À partir de sa livraison, **le bien est exonéré de taxe foncière pendant 15 ans.** Vous pouvez bénéficier de cet avantage à partir de votre levée d'option. Le PSLA vous permet également de profiter d'une **TVA à 5,5%** sur le prix de vente du logement.

Télécharger le dossier de candidature
sur le site :
www.hdb-habitat.fr

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

ROBERT DOISNEAU : ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE



T3 :
de 232 000 €
à 275 000 €



T2 :
de 168 000 €
à 179 000 €

Prix d'une place
de stationnement : 10 000 €
Frais de notaire estimatifs :
5 000 € à 9 000 €



T4 :
de 270 000 €
à 289 000 €

TOUR 2 ET 4 SCHERRER

Hauts-de-Bièvre Habitat a lancé en 2021 les études thermiques sur les immeubles des tours 2 et 4 Scherrer en vue de leur réhabilitation.



Le chantier démarrera fin 2021. Le programme de travaux de réhabilitation comporte l'isolation extérieure, le remplacement des menuiseries et des volets roulants, la réfection complète de la ventilation mécanique contrôlée et enfin la réfection complète des étanchéités terrasses.

Le coût de la réhabilitation est de l'ordre de 3 à 3,5 M€.



RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS

LES GARENNES - MORINS



LES GARENNES

Rénovation de la chaufferie
Remplacement de deux
chaudières.



Avant



Après

MORINS (LACORRE)

Remplacement du tableau
des services généraux situé
au 4 Allée Suzanne Lacorre.

EMBELLISSEMENT DES ESPACES

GUILLEBAUD - ESTEREL



GUILLEBAUD

Réfection des sols de l'aire jeux.



Pose d'une nouvelle porte de parking.



Réfection de l'ensemble de l'éclairage de la résidence.



ESTEREL

2^{ème} partie des travaux de réfection de carrelage et peinture des parties communes.

EMBELLISSEMENT DES ESPACES

EMILE LEVEQUE - SCHERRER - LAVOISIER

EMILE LEVEQUE

Création d'un emplacement pour containers afin de libérer le local à vélos.



SCHERRER

Les linocéras ont été enlevés au niveau de Scherrer et à l'arrière de la crèche Pirouettes.



LAVOISIER

Les arbres : pose de pièges contre les chenilles processionnaires.

FLEMING - MOUNIÉ - LACORRE - MOULIN



FLEMING

Changement des portes de hall des bâtiments 1, 2 et 3 rue Alexander Fleming.



MOUNIÉ

Changement de la porte de hall.



MORINS (LACORRE)

Remplacement de la porte du hall.



MOULIN

Changement de la porte de la loge de la gardienne.

DANUBE - TAMISE - DELON



DANUBE

Changement de la porte de hall.



TAMISE

Changement de la porte de hall du 6 Tamise.



DELON

Pose d'une barrière de parking en lieu et place de la borne rétractable.

COMMENT SIGNALER UN DYSFONCTIONNEMENT DANS VOTRE LOGEMENT ?



Nous vous rappelons que vous devez vous rapprocher de votre gardien ou de son remplaçant. Les locataires qui occupent une résidence sans gardien doivent adresser leur réclamation sur « assistancetechnique@hdb-habitat.fr ».



À partir du constat fait à votre domicile, le gardien adresse une demande d'intervention (D.I).

Cette D.I est traitée dans les 48H.

Deux possibilités :

- soit c'est locatif, il vous appartient de faire les travaux ; votre gardien saura vous le préciser.
- soit les travaux sont à la charge de HDB. Le service technique fait le nécessaire auprès d'un prestataire partenaire concerné, selon les besoins d'intervention constatés.



L'entreprise prend contact avec le locataire et le gardien pour convenir d'un jour et d'un créneau horaire d'intervention. Après intervention, le gardien vérifie que la prestation a été bien effectuée dans votre logement afin que le responsable de secteur autorise le paiement de la facture.

Afin de traiter vos demandes, nous vous remercions de respecter cette procédure.

Si vous contactez directement les bureaux de l'office, nous ne traiterons pas votre réclamation plus rapidement car seule une DI et donc le constat du gardien, permet d'engager la procédure ci-dessus.

NUMÉROS UTILES

112 GÉNÉRAL

C'est le numéro pour les appels d'urgence dans tous les pays de l'Union européenne. Il est utilisable depuis un téléphone portable ou un poste fixe. Vous êtes ensuite redirigés vers les pompiers, la police ou le Samu, selon la nécessité.

15 SAMU

Pour les urgences médicales.

17 POLICE SECOURS

En cas d'incidents qui mettent en cause votre sécurité ou celle d'une tierce personne.

18 POMPIERS

En cas d'incendies, d'accidents et d'urgences médicales.

114 SOURDS ET MALENTENDANTS

Ce numéro d'urgence fonctionne à partir de fax et SMS. Un modèle de fax et un guide utilisateur sont téléchargeables sur :

www.social-sante.gouv.fr
ou www.handicap.gouv.fr/114

Le traitement des appels est effectué par des professionnels spécifiquement formés.

CENTRE ANTI-POISON PARIS
01 40 05 48 48

Juin 2021 - Journal édité par :
Haut-de-Bievres Habitat.

8, avenue Léon Harmel - 92160 ANTONY.
Tél : 01 46 66 54 28.

Directeur de la publication : Fabien MAMANE.

Conception : LAGOA - Tél : 01 49 11 51 71.

Impression : 4900 exemplaires : SOPEDI.

Tél : 01 69 53 61 10.